

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1090<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 21 mars 2017,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Michèle Brochu, M. Michel Carrier, M. Jean-Marc Charron, Mme Lyne Lalonde; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les officiers de la FAS : Mme Michelle McKerral, Mme Christine Rothmayr Allison; les étudiants : Mme Catherine Grondin, M. Denis Sylvain, Mme Jessica Bérard; la chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1090-5.1, de la Faculté des arts et des sciences : M. Sébastien Lévesque, chargé de cours et responsable de formation professionnelle—volet académique au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques; pour la délibération CE-1090-5.3, de la Faculté de médecine : M<sup>me</sup> France Daigle, professeure titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalonde; les doyens : Mme Tania Saba, Mme Hélène Boisjoly, Mme Renée Delaquis, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; un officier de la FAS : Mme Louise-Hélène Richard; un membre étudiant : Mme Annie-Claude Vanier; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

CE-1090-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1089<sup>e</sup> séance tenue le 21 février 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
    - Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Cultures visuelles
    - Modification aux programmes de Mineure en études cinématographiques (1-171-4-0) et de Mineure en études du jeu vidéo (1-171-4-1)
  - 5.2 Faculté des arts et des sciences — Département de littératures et de langues du monde
    - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-135-1-0), de Majeure (1-135-2-0) et de Mineure (1-135-4-0) en études anglaises
  - 5.3 Faculté de médecine—Département de microbiologie, infectiologie et immunologie
    - Modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0)
  - 5.4 Faculté de médecine
    - École d'orthophonie et d'audiologie
      - Abolition du programme de Baccalauréat en audiologie (1-751-1-0)

- 5.5 École Polytechnique
  - Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cybersécurité*
- 5.6 École HEC Montréal
  - Modification aux programmes de Certificat
- 6. Affaires diverses
- 7. Prochaine séance
- 8. Clôture de la séance

CE-1090-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1089<sup>e</sup> SÉANCE

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. Une correction technique est apportée à la première ligne de la délibération CE-1089-6.3 (page 6). Dans la délibération CE-1089-7.1 (pages 8 et 9), remplacer les mentions « M.Sc. » par « Maîtrise », et les mentions « Ph.D. » par « Doctorat ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1089<sup>e</sup> séance, tenue le 21 février 2017, tel que corrigé.

CE-1090-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1089<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1090-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1090-4.1 Résultats des processus d'admission et d'inscription

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux résultats des processus d'admission et d'inscription (comparativement aux résultats observés pour la même période de l'année précédente). Pour les programmes de premier cycle, on a observé une diminution du nombre de candidats (- 776); toutefois, on a calculé un nombre additionnel d'environ 200 candidats au cours des deux dernières semaines. Le nombre de dossiers traités présente une augmentation d'une proportion approximative de 50 %. Pour les programmes de deuxième cycle des études supérieures, on observe une augmentation de 48 candidats. Les résultats relatifs aux programmes de troisième cycle présentent une avance moins prononcée que l'année dernière.

La présidente, Mme Louise Béliveau, souligne le travail accompli par les Facultés, unités et services concernés par les processus de recrutement, d'admission et d'inscription, et les remercie de leurs efforts constants.

CE-1090-4.2 Planification stratégique 2016-2021

La présidente, Mme Louise Béliveau, dépose en séance des exemplaires de la brochure relative à la planification stratégique 2016-2021 de l'Université, laquelle a été présentée à la séance de l'Assemblée universitaire du 20 mars dernier.

CE-1090-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.6.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Christine Rothmayr Allison, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2. Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit M. Sébastien Lévesque, chargé de cours et responsable de formation professionnelle—volet académique au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.3, la Commission reçoit Mme France Daigle, professeure titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie.

Le représentant de l'École Polytechnique pour cette séance, M. Yves Boudreault, présente le projet inscrit au point 5.5.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente le projet inscrit au point 5.6.

CE-1090-5.1 Faculté des arts et des sciences

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

- Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures visuelles*
- Modification aux programmes de Mineure en études cinématographiques (1-171-4-0) et de Mineure en études du jeu vidéo (1-171-4-1)

---

2017-A0033-1090-441, 441.1 et 2017-A0033-1090-442, 442.1

Le programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures visuelles* sera constitué des trois programmes de Mineure suivants : Mineure en histoire de l'art; Mineure en études cinématographiques; Mineure en études du jeu vidéo, combinant de manière équilibrée chacune de ces trois disciplines (30 crédits chacune), et indiquant de suivre le cours d'intégration, obligatoire, HAR 1210—*Introduction aux cultures visuelles* [3 cr.] (cours déjà existant); ce cours devra, préférablement, être suivi dans la première année de la formation. Au moins 15 crédits de cours devront être de niveau 3000, et 6 crédits de cours au choix devront être suivis (3 crédits de cours au choix dans des disciplines qui ne figurent pas dans les programmes constitutifs, et 3 crédits de cours au choix figurant dans une liste de cours ciblés). Les programmes de Mineure constitutifs pourront être suivis dans l'ordre souhaité par l'étudiant, et il restera possible de planifier un cheminement en parallèle dans les programmes, dans la conformité des dispositions du Règlement des études de premier cycle (inscription concurrente). Les critères d'admission propres à chacun des trois programmes s'appliqueront, et l'étudiant pourra cheminer de manière indépendante, mais concomitante, dans chacun des programmes auxquels il aura été admis. Le programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures visuelles* donnera accès aux études supérieures de deuxième cycle au programme de Maîtrise en histoire de l'art ou au programme de Maîtrise en cinéma, dans la mesure où les autres conditions d'admissibilité de ces programmes seront respectées. Le programme veut répondre aux besoins de formation des étudiants qui ne souhaitent pas se limiter à une approche fondée sur une seule discipline des cultures visuelles, en favorisant la synergie entre les trois programmes de Mineure actuellement offerts par le Département. Il propose une initiation à la complexité des cultures visuelles, en regroupant un nombre de crédits significatif et équilibré pour chacune des trois disciplines constitutives, favorisant l'acquisition de connaissances et d'habiletés propres aux approches et méthodes de chacune de ces disciplines. Les objectifs de formation combinent une solide formation de base dans les différents aspects des cultures visuelles (incluant les différents médias, les cultures diverses, les contextes historiques et sociaux, les approches théoriques) ainsi que l'acquisition des compétences appropriées dans ces domaines, l'apprentissage d'approches théoriques et analytiques contemporaines liées à des matériaux visuels et sonores et à des problématiques philosophiques et scientifiques pertinentes, et l'acquisition d'aptitudes relatives au développement d'une pensée critique et créative et à la compréhension globale d'éléments de politique visuelle et d'éthique des images. La formation assurée dans les différents aspects des cultures visuelles donnera accès au marché du travail dans des domaines variés (publicité et marketing, gestion des arts, patrimoine culturel, éducation, médias, arts du spectacle), et s'inscrit directement dans un champ d'études significatif pour de nombreuses organisations et institutions (institutions muséales, etc.) et pour la communauté culturelle. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2017-A0033-1090-441.

Une précision est apportée sur le fait que les cours suivants seront ajoutés à la liste des cours au choix ciblés pour ce programme (page S-4 du document de présentation) : quatre cours provenant de la Faculté de musique : MUL 3333X—*Courants historiques en musique, art et société*; MUL 2119—*Histoire de la musique de film*; MUL 2109—*Analyse des musiques de film*; MUS 2327—*Création sonore pour jeux vidéo 1*; un cours provenant de l'École de design de la Faculté de l'aménagement : DIN 3211—*Design et cultures matérielles*.

En réponse à une question, on explique qu'il reste souhaitable que le cours d'intégration obligatoire (HAR 1210) soit suivi dans la première année, mais que cette modalité ne constitue pas une obligation; par exemple, un étudiant qui choisirait de compléter le baccalauréat par cumul avec appellation après avoir complété un premier programme de Mineure pourrait suivre ce cours dans la deuxième ou la troisième année du programme.

La Commission félicite la Faculté pour la pertinence du projet présenté.

La modification aux programmes de Mineure en études cinématographiques et de Mineure en études du jeu vidéo consiste en un ajustement à la structure se posant en lien avec l'établissement du programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures visuelles*, pour lequel ces deux programmes seront constitutifs. Considérant que le cours HAR 1210—*Introduction aux cultures visuelles* [3 cr.] sera obligatoire pour le *Baccap*, et afin que les étudiants de ces deux programmes de Mineure aient accès à ce cours, un bloc de cours est ajouté à la structure de ces programmes (bloc *Cultures visuelles*, à option, comportant un maximum de 3 crédits et intégrant le cours HAR 1210 —Bloc 73C du programme de Mineure en études cinématographiques, et Bloc 70D du programme de Mineure en études du jeu vidéo). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1090-442.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences :

- la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cultures visuelles*, conformément au document 2017-A0033-1090-441;
- la modification aux programmes de Mineure en études cinématographiques (1-171-4-0) et de Mineure en études du jeu vidéo (1-171-4-1), conformément au document 2017-A0033-1090-442.

CE-1090-5.2 Faculté des arts et des sciences

Département de littératures et de langues du monde

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-135-1-0), de Majeure (1-135-2-0) et de Mineure (1-135-4-0) en études anglaises

---

2017-A0033-1090-443, 443.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études anglaises porte principalement sur la restructuration du Cheminement *Honor*, notamment, de manière à répondre à des observations formulées dans le cadre des processus d'évaluation et d'autoévaluation du programme. Afin d'appuyer la qualité du Cheminement en regard de son rôle de préparation à la poursuite des études de deuxième cycle et à la recherche, deux nouveaux cours de niveau 6000 seront créés, remplaçant, dans la structure du Cheminement, les deux cours coquilles. À partir des deux cours créés, les étudiants pourront choisir le cours à suivre dans une liste de cours de niveau 6000 (la création des cours sera recommandée par délégation de pouvoirs par le vice-décanat responsable des études supérieures). Les cours ANG 6001 et 6002—Séminaire *Honor*, 1 et 2 (3 crédits chacun) seront donc ajoutés au bloc 71V relatif au Cheminement. Une modification concerne le programme de Baccalauréat et le programme de Majeure, par la création de trois nouveaux cours. Le cours ANG 1100—*Initiation to English Literary Studies* (3 crédits) sera intégré au bloc obligatoire 71A du programme de Baccalauréat (ce bloc passant ainsi de 33 à

36 crédits), et au bloc 71A du programme de Majeure (ce bloc passant ainsi de 18 à 21 crédits). Les cours ANG 3101 et 3102—Stage 1 et 2 (3 crédits chacun) seront intégrés dans un nouveau bloc à option du programme de Baccalauréat (bloc 71F—*Stages*, maximum 6 crédits) et du programme de Majeure (bloc 71J—*Stages*, maximum 6 crédits). Ces ajustements visent à répondre à une préoccupation signalée dans le cadre du processus d'autoévaluation, sur la nécessité d'améliorer les activités de professionnalisation et d'encadrement des étudiants (entre autres, par l'accentuation de la connaissance des débouchés professionnels, par l'acquisition d'outils méthodologiques, et par l'identification des compétences recherchées). La modification au programme de Mineure porte sur des ajustements de concordance, découlant de la modification aux programmes de Baccalauréat et de Majeure. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1090-443.

En réponse à une question, on explique que l'expérience des cheminements *Honor* (existants depuis une dizaine d'années) en regard de la préparation aux études supérieures s'est avérée positive et a été reçue favorablement par les professeurs et par les étudiants. L'établissement de ces cheminements est déterminé par les balises définies et adoptées par la Commission des études. On signale un programme pour lequel le Cheminement *Honor* a paru limité par le nombre réduit de cours de niveau 6000 disponibles.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-135-1-0), de Majeure (1-135-2-0) et de Mineure (1-135-4-0) en études anglaises, au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1090-443.

CE-1090-5.3 Faculté de médecine  
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie  
– Modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie  
(1-500-1-0)

---

2017-A0033-1090-444, 444.1

La modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie porte principalement sur des ajustements à la structure, de manière à ce que le choix de l'orientation (orientation *Microbiologie et immunologie moléculaires* et orientation *Microbiologie environnementale*) soit effectué à la deuxième année du programme plutôt qu'à la première année. Cette modalité veut corriger une situation faisant que peu d'étudiants choisissent l'orientation *Microbiologie environnementale*, probablement par manque de connaissance de ce domaine et des débouchés professionnels qui y sont liés. Le tronc commun (bloc 01A) est ainsi réaménagé en conséquence, notamment, par l'ajout du nouveau cours BIO 1804—*Introduction à la microbiologie environnementale* (3 crédits), de manière à faciliter l'exposition des étudiants à la microbiologie environnementale dès la première année, et par l'ajout du cours MCB 3040 / 1040—*Éthique en microbiologie et immunologie* (2 crédits) [cours provenant du bloc 95A]. Le cours BIO 3203 est transféré du bloc 01A aux blocs 95B et 96B. Deux cours obligatoires (BIO 1284 et BIO 1803) sont transférés en deuxième année. Des réaménagements afférents sont apportés aux blocs de cours et aux cours (mise à jour des contenus et des sigles), et l'article 6.4 des dispositions réglementaires est modifié par le retrait de la prescription d'inscription au cours CHM 1984. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1090-444.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités relatives au choix de l'orientation (celle-ci est choisie au terme du trimestre d'hiver, les deux cours obligatoires du tronc commun ayant alors été complétés), et sur la répartition des contenus de formation portant sur les volets thérapeutiques et anti-infectieux, couverts par plusieurs cours du programme (dont des contenus en virologie, en traitements antibiotiques, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0), au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2017-A0033-1090-444.

CE-1090-5.4 Faculté de médecine — École d'orthophonie et d'audiologie  
– Abolition du programme de Baccalauréat en audiologie (1-751-1-0)  

---

2017-A0033-1090-445, 445.1

L'abolition du programme de Baccalauréat en audiologie se pose en regard de la refonte du curriculum de formation dans cette spécialisation, considérant que l'accréditation professionnelle est de plus en plus recommandée au niveau des études de deuxième cycle (comparativement aux programmes offerts par les universités canadiennes et nord-américaines, l'Université de Montréal est la seule à offrir encore cette formation au premier cycle). Dans ce contexte, le programme de Maîtrise professionnelle en audiologie a été modifié (passant de 45 à 80 crédits) de manière à intégrer l'ensemble des enseignements cliniques auparavant répartis dans les programmes de Baccalauréat et de Maîtrise, permettant ainsi à l'École d'orthophonie et d'audiologie de répondre aux exigences de la pratique et d'harmoniser ses enseignements avec ceux des autres programmes canadiens. En regard des enseignements de premier cycle, une orientation *Sciences de l'audition* a été établie dans le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales de la Faculté de médecine. La présentation reporte au document 2017-A0033-1090-445.

Le processus d'abolition du programme tiendra compte des étapes de transition nécessaires (fermeture du programme à l'admission; diplomation des derniers étudiants inscrits; retrait des cours provenant d'autres Départements ou Facultés; abolition des cours spécifiques du programme, de sigle AUD; détermination de la date effective de l'abolition du programme en fonction de ces éléments). Par ailleurs, le Ministère a autorisé le financement des programmes de Maîtrise en audiologie et en orthophonie en janvier dernier.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Baccalauréat en audiologie (1-751-1-0), à École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2017-A0033-1090-445.

CE-1090-5.5 École Polytechnique  
– Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en  
*Cybersécurité*  

---

2017-A0033-1090-446, 446.1

La proposition de la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation (*Baccap*) en Cybersécurité vise principalement à valoriser la formation des étudiants ayant réussi avec succès les trois programmes de Certificat offerts par l'École dans ce domaine (Certificat en Cyberenquête; Certificat en Cyberfraude; Certificat en Cybersécurité des réseaux informatiques). Considérant qu'une proportion importante des étudiants de ces programmes ne détiennent pas de diplôme universitaire de premier cycle, et considérant la pénurie de main-d'œuvre dans ces domaines, il apparaît essentiel que le diplôme de Baccalauréat qui pourrait être décerné par cumul de certificats présente une dénomination spécifique au domaine d'études et de pratique, dans une perspective de valeur ajoutée, tant pour la formation que pour l'employabilité et la reconnaissance des entreprises qui emploient ces diplômés. En plus des trois programmes de Certificat de l'École Polytechnique déjà mentionnés, la liste des programmes pouvant être combinés dans le cadre du Baccalauréat par cumul avec appellation (en tant que troisième certificat) comporte également les programmes de : Certificat en analyse de la sécurité de l'information et des systèmes (École HEC Montréal); Certificat en informatique appliquée [1-175-5-0] et Mineure en criminologie [1-065-4-0] (UdeM—FAS); Certificat de criminologie [1-065-5-0] (UdeM—FEP). Tout nouveau

programme de Certificat qui serait créé dans ce domaine et qui paraîtrait approprié pour la combinaison de programmes pourra, éventuellement, être ajouté à la liste proposée. La proposition du projet de programme précise les principes de la combinaison des programmes en regard de la qualité de la formation de niveau universitaire, les modalités de suivi et d'encadrement de la progression des apprentissages et de la progression en regard de l'agencement des trois programmes de Certificat combinés dans le cadre du Baccalauréat par cumul avec appellation (9 crédits de cours obligatoires doivent être complétés), et la structuration d'une activité d'intégration par la création d'une activité de stage hors programme, permettant de répondre aux règles de constitution d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation, et de répondre à une demande des employeurs en regard de la formation pratique. Les collaborations de l'École avec plusieurs entreprises permettent d'assurer la disponibilité de lieux de stages.

Les programmes figurant dans la liste des programmes pouvant être combinés dans le cadre du *Baccap* proposé provenant des trois institutions, on évoque la possibilité qu'un cours d'intégration puisse être développé en collaboration.

La Commission signale l'intérêt présenté par la combinaison de programmes proposée, considérant, notamment, les enjeux actuels en sécurité informatique.

En regard du document de présentation, on prend note que le titre du programme en Cybersécurité doit se lire « Certificat en cybersécurité des réseaux informatiques ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Cybersécurité*, à l'École Polytechnique, conformément au document 2017-A0033-1090-446.

CE-1090-5.6 École HEC Montréal  
– Modification aux programmes de Certificat  
2017-A0033-1090-447, 447.1

Dans le cadre de la modification à l'ensemble des programmes de Certificat de l'École HEC Montréal, une modification plus spécifique porte sur l'établissement de Microprogrammes de premier cycle, lesquels remplace les programmes qui étaient auparavant donnés sous la forme de modules (ces Modules ont été abolis). Chaque Microprogramme est associé à au moins un programme de Certificat, vers lequel une passerelle peut être appliquée à partir du Microprogramme, une fois celui-ci complété. Contrairement aux Modules, l'étudiant doit s'inscrire formellement au Microprogramme choisi. Également, un nouveau programme de Certificat est créé à partir de la fusion de deux programmes (*Certificat en analyse d'affaires—Technologies de l'information*, issu de de la fusion des programmes de Certificat en systèmes d'information et de Certificat en gestion des affaires électroniques). Pour l'ensemble des programmes de Certificat, des ajustements sont apportés à la structure et aux cours (retrait de la liste prédéterminée de cours au choix; ajustements de préalables; etc.). L'implantation des programmes modifiés ainsi que des Microprogrammes est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1090-447.

Une remarque portant sur l'utilisation de l'appellation « Microprogramme » pour des programmes de premier cycle (à l'Université, cette appellation est habituellement réservée à des programmes de deuxième cycle des études supérieures), il est suggéré de porter cette question à l'attention du Conseil des études de premier cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Certificat, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2017-A0033-1090-447.

CE-1090-6 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1090-7 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 18 avril 2017, à 14 heures.

CE-1090-8 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 heures 45.

Adopté tel que corrigé à l'unanimité le 18 avril 2017 – délibération CE-1091-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot